

**COMMUNIQUE**  
*Liste des opérateurs postaux autorisés*

Le Président de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) porte à la connaissance du public qu'au **06 septembre 2021**, seules les sociétés ci-dessous citées sont autorisées à exercer les activités postales selon les zones de desserte ainsi qu'il suit :

<b>ZONE DE DESSERTE : NATIONALE ET INTERNATIONALE</b>	
1.	SOCIÉTÉ EMS CHRONOPOST INTERNATIONAL BURKINA
2.	DHL INTERNATIONAL BURKINA FASO
3.	SNTB-SAGA EXPRESS
4.	SILSON GLOBAL BUSINESS BURKINA SARL (UPS)
5.	LA POSTE (EX : SONAPOST)
6.	FASO MAIL EXPRESS (FAMEX)
7.	RED STAR EXPRESS
<b>ZONE DE DESSERTE : NATIONALE ET CEDEAO</b>	
8.	TRANSPORT CONFORT VOYAGEURS (TCV)
9.	COMPAGNIE BURKINABE DE TRANSPORT RAKIETA
10.	SOCIÉTÉ SISSIMAN TOURS (ELITIS)
11.	SOCIÉTÉ FAIRNESS TRANSPORT AND SERVICES (FTS)
12.	SOCIÉTÉ BURVAL CORPORATE SA
13.	SOCIÉTÉ SERVICE EXPRESS
14.	SOCIÉTÉ DE TRANSPORT EN COMMUN « SOTRACO-SA »
15.	COMPAGNIE DE TRANSPORT RALLE OUEDRAOGO ET FRERES (CTROF)
<b>ZONE DE DESSERTE : NATIONALE</b>	
16.	SOCIÉTÉ DE TRANSPORT AOREOMA ET FRERES (STAF)
17.	SOCIÉTÉ DE TRANSPORT RAHIMO (NORANE SARL)
18.	SOCIÉTÉ DE TRANSPORT NORD FASO (STNF)
19.	SOCIÉTÉ SARAMAYA TRANSPORT SARL
20.	SOCIÉTÉ SAHEL VOYAGE
21.	SOCIÉTÉ UNION EXPRESS
<b>ZONE DE DESSERTE : LOCALE (OUAGADOUGOU)</b>	
22.	SOCIÉTÉ LE MESSENGER
23.	SMART SERVICES
24.	MTOPO PAYMENT SOLUTIONS
25.	LE COURSIER

Par conséquent, les usagers et les clients des services postaux sont invités à solliciter exclusivement les services des sociétés ci-dessus citées. La liste des opérateurs postaux peut être consultée sur le site de l'ARCEP : [www.arcep.bf](http://www.arcep.bf).

L'ARCEP saisit cette occasion pour inviter les sociétés fournissant les services postaux sans l'autorisation préalable de l'ARCEP, à se **conformer sans délai aux dispositions de loi n°28-2010/AN du 25 mai 2010 portant réglementation générale des activités postales au Burkina Faso**, sous peine de poursuite pénale.

Sachant compter sur la compréhension et la franche collaboration de tous, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes reste disponible pour fournir à toute personne intéressée toute autre information relative aux activités postales au Burkina Faso.

Ouagadougou, le

**06 SEP. 2021**

Le Président



**Tontama Charles MILLOGO**  
Chevalier de l'Ordre de *l'Étalon*